

RAPPORT DU CONSEIL DE DIRECTION DU 26 OCTOBRE 2023 EN MATIERE DE RSE ET DE DUE DILIGENCE

Date :	<i>26 octobre 2023</i>
Période du rapport :	<i>Du 01/04/2022 au 30 septembre 2023</i>
Guide OCDE relatif au devoir de diligence	Mesures prises
Étape 1 : établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise	
1.A Adopter une politique d'entreprise dédiée à la chaîne d'approvisionnement des minerais issus de zones de conflit ou à haut risque, et la communiquer clairement aux fournisseurs et au public.	<p><i>- Mise à jour de la Charte éthique d'approvisionnement en point 14 sur la gestion de la chaîne de traçabilité.</i></p> <p><i>Voir annexe en fin de document</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Mail d'information aux diamantaires concernant la provenance des diamants.(mars 23)</i>
1.B Structurer les systèmes de gestion interne en vue de soutenir le devoir de diligence relatif à la chaîne d'approvisionnement.	<p><i>Camille est nommée Responsable RSE de la Maison et a créé un comité RSE réunissant 7 collaborateurs issus des différents services / ateliers de l'entreprise.</i></p> <p><i>Jean-Baptiste DONNET demeure le responsable RJC avec pour mission de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Coordonner l'envoi des formulaires KYC aux fournisseurs et sous-traitants</i> <i>- Classer et traiter les informations reçues</i> <i>- Cartographier les risques d'approvisionnement dans les pays du CAHRAs et noter chaque partenaire</i> <i>- Valider que notre politique d'appro. est conforme aux réglementations de l'OCDE en la matière</i> <p><i>⇒ Objectif : mise à jour et documentation de la cartographie établie en septembre 2021</i></p>
1.C Instaurer un système de contrôle et de transparence applicable à la chaîne d'approvisionnement en minerais. 1.D Renforcer les relations de l'entreprise avec les fournisseurs.	<p><i>Grande proximité avec les fournisseurs de pierres de couleur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Ne travailler qu'avec un petit nombre de fournisseurs</i> <i>- Les avoir rencontrés et si possible visiter leurs installations</i> <i>- Rendez-vous réguliers pour vérifier les matières et questionner au sujet des pays de provenance</i> <i>- Collecte des informations de provenance via tableau xls.</i> <i>- Notation du risque fournisseur</i> <i>- Demande d'ajout des informations de provenance sur les confiés et factures (mars 23)</i> <i>- Contrôle aléatoire en laboratoire d'échantillons par picking</i>

1.E Instaurer un mécanisme de gestion des plaintes au niveau de l'entreprise ou du secteur, en guise de système d'alerte avancée sur les risques.

Mise en place en juin 2021 d'une adresse email destinée à recueillir les plaintes anonymes, (*anonyme@mathon-paris.com*) afin de dénoncer tout manquement à notre Charte éthique.

- ⇒ Information donnée aux collaborateurs via communication en réunion de service + insertion dans livret d'accueil
- ⇒ Information communiquée à nos fournisseurs et clients par le biais de l'envoi de notre Charte éthique dans laquelle cette adresse est mentionnée
- ⇒ Depuis l'instauration de cette adresse en 2021, aucune plainte n'a été enregistrée sur cette adresse.

Mise en place d'une enquête de Qualité de vie au travail avec l'aide du cabinet de Conseil R3

- ⇒ Aucune plainte ou alerte remontée par ce media

Étape 2 : identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement

Identifier et évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement et évaluer les risques d'impacts néfastes.

Les pays d'approvisionnements déclarés par les fournisseurs ont été examinés et croisés avec la liste des CAHRAs et de l'EU Sanctions Map.

Les fournisseurs ayant correctement répondu et ne présentant aucun risque sont surlignés en vert dans le tableau.

Les fournisseurs n'ayant apporté que de trop partielles réponses figurent en orange.

2023 : cotation du risque fournisseur (volume de transactions, certification CoC, légende des couleurs)

En outre, la quasi-totalité des fournisseurs sont certifiés RJC au titre du COP19 et leur chaîne de valeur a donc fait l'objet d'un audit. La quasi-totalité des fournisseurs étant français, ils sont soumis au droit du travail et à la législation applicable qui prémuni contre une grosse partie des risques.

Les alertes sont les suivantes:

- sept.21 : Un fournisseur s'approvisionne en Afghanistan pour le lapis. Il conviendra d'être vigilant quand au probable passage de ce pays en orange et d'envisager quelles seront les alternatives proposées par le fournisseur.
- ⇒ Proposition de substitution : Avril 2022 : afin de suppléer au lapis lazuli, une alternative de sourcing a été menée et présentée au client => aventurine et dumortierite

Étape 3 : concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés (le cas échéant)

<p>Transmettre les conclusions de l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement à la haute direction de l'entreprise.</p>	<p><i>Collecte des informations fournisseurs par l'équipe production :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Jean-Baptiste Donnet, DG, en charge de l'envoi des questionnaires KYC aux nouveaux entrants et de la relance</i> - <i>Camille Stefanaggi, responsable qualité, en charge de la cartographie</i> <p><i>Collecte des informations clients par la direction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aude Mathon, Présidente, en charge de l'envoi de la Charte éthique et des courriers KYC</i> - <i>Jean-Baptiste Donnet, DG, en charge du classement et du traitement des éléments.</i>
<p>Concevoir et adopter un plan de gestion des risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réalisation d'audits chez les prestataires sous-traitants (octobre 2023) par Jean-Baptiste Donnet</i> - <i>Formalisation de rapport d'audits</i> - <i>Mise au point d'un système synthèse de cotation du risque fournisseur (tableau à points), revu de façon annuelle</i> <p>⇒ <i>Un nombre significatif de fournisseurs déjà labellisés RJC au titre du COP (donc sensément respectueux des Due Diligence) et fournisseurs de grenaille exclusivement certifiés COC.</i></p>
<p>Instaurer le plan de gestion des risques et suivre les performances liées aux efforts d'atténuation des risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Revue annuelle de la cartographie KYC</i> - <i>Mise à jour de la base de données avec les nouveaux entrants</i> - <i>A chaque devis/confié de matières précieuses, nous demandons d'inscrire la provenance la demande d'information de provenance</i> <p><i>Fixation d'un nouvel objectif pour 2024 : relancer les fournisseurs dont les réponses trop partielles aux formulaires Due Diligence ne permettent pas d'établir clairement le niveau de risque.</i></p>

<p>Formation interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des collaborateurs à leur arrivée dans l'équipe au moyen du livret d'accueil et distribution de la Charte éthique ○ Organisation de demi-journées de formations HSE au cours desquels sont évoquées : <ul style="list-style-type: none"> -les procédures de ségrégation matière, -la conduite à adopter en matière de traçabilité des pierres et métaux dans l'atelier -une sensibilisation à notre Charte éthique -une sensibilisation au sens profond des audits et process ○ Constitution d'un comité RSE (mars 2023) qui partage des informations sur nos bonnes pratiques et des articles sur le sujet de la traçabilité sur groupe whatsapp dédié ○ Formation des sous-traitants via rendez-vous chez eux + sensibilisation à la ségrégation des matières et interdiction de sous-traitance chez un tiers + signature de la charte actualisée
<p>Communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rendez-vous et déjeuners clients pour évoquer nos engagements RSE. ○ Communication de nos actions au moyen d'une frise chronologique disponible sur notre site internet, où une page est dédiée aux labels et à la traçabilité. ○ Communications sur les réseaux sociaux autour de nos engagements : <ul style="list-style-type: none"> - Appro de diamants 100% naturels - Démarche de certification - Démarche RSE au sens large
<p>INFORMATIONS FACULTATIVES À PROPOS DE L'ÉTAPE 4 : Réaliser un audit indépendant mené par un tiers</p>	
<p>Audit COP du RJC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Certification RJC</u> : 3^e certification COP + 1^e certification COC en novembre 21. <p>Audit de mi-parcours réalisé en octobre 23.</p>
<p>Résumé de rapport d'audits clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Audit CARTIER</u> : assurance qualité matière OK (voir rapport de juin 2021) <ul style="list-style-type: none"> - 6 points forts - 2 inconformités mineures : <ol style="list-style-type: none"> 1- N° arbre Sopafonte indiqué de façon incomplète dans le suivi de la traçabilité (Fugu et excel) : date de fonte bien indiquée mais manque numéro de cylindre 2- Plaques de soudure utilisées pour les produits Cartier non surtitrées (car vieux stock) => en 2022, cette inconformité a été levée ○ <u>Audit HSE CHANEL</u> : janvier 2020 puis audit de contrôle du 14/04/2021 pour respect du plan d'actions <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 non conformités supprimées ○ 2 risques majeurs abaissés en risque moyens : centrale de détection incendie (cloturé car installé en oct 23),

	<p>identification et stockage des produits chimiques (réglé pendant l'audit)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 risque maintenu : portant sur l'absence d'analyse d'impact environnemental ○ 2 nouveaux écarts : bouteilles d'oxygène non fixées au mur (réglé en juin 21) – mise en place d'un post combusteur (pas d'accord du propriétaire pour l'heure) ○ Ethics : 76% ○ People : 63% ○ Planet : 60% ○ <u>Audit HERMES</u> (23/06/22 puis call de contrôle le 14/02/2023) : 3 vigilances hautes : <ol style="list-style-type: none"> 1- Document Unique incomplet pour le risque chimique et vigilance quant aux affichages réglementaires et port EPI (corrigé affichages revues en oct 23) Document unique à faire avec la médecine du travail 2- Etiquetage de certains produits dangereux manquants (corrigé en août 22) 3- Inspection électrique datée de 2020 (installation refaite durant les travaux de 2023 => nouvelle inspection à programmer)
Griefs et réparation	Pas de grief remonté sur la période considérée

Lu et approuvé par les membres du Conseil

Aude MATHON



Jean-Baptiste DONNET



Frédéric MATHON



